



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2025_062

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Création de postes
et suppression de postes
au 3^{ème} trimestre 2025
pour ajustements aux
besoins des services
communaux**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le mardi 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2025

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBault - MM. Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA) - MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à M. Jean-François CLAPPAZ), Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à M. Paul KLEIN), Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET).

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- Considérant la nécessité de créer certains postes permanents et d'en supprimer d'autres afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services communaux,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 17 septembre 2025,
- Vu les délibérations du Conseil municipal portant création des postes existants listés ci-après,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- La création, à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- La création, à compter du 1^{er} novembre 2025 d'un poste de rédacteur à temps complet.
- La création, à compter du 1^{er} décembre 2025, d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- La création, à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 49,28%.
- La création, à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 76,17%.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 67,21% créé par la délibération n° 13 du 24 septembre 2024.
- La création, à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 92,35%.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 87,74% créé par la délibération n° 21 du 28 juin 2022.
- la rémunération des agents nommés sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emploi correspondants,
- ils bénéficieront en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à leurs grade et emploi,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

